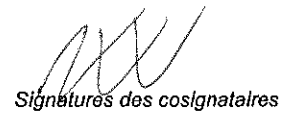


Type d'intervention

Interpellation (art. 34 RCG)

1<sup>er</sup> signataire

Weber Nolan

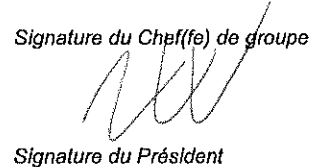


Signatures des cosignataires

Cosignataires

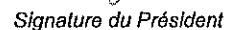
Dépôt au nom d'un groupe

Le Centre / Weber Nolan



Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'une commission



Signature du Président

## Titre

### Interpellation concernant le mandat de "Chablais Région"

## Texte de l'intervention

Lors de la séance plénière de notre Conseil du 9 octobre 2023, les responsables de l'association Chablais Région ont été invités à présenter leurs activités, en particulier le mandat lié à la promotion économique sur notre commune. Plus de 2 ans après, force est de constater qu'il est difficile de saisir quelle est la nature, l'étendue et les objectifs concrets du mandat confié par notre commune à cette entité intercantonale. Alors que les enjeux régionaux liés à la promotion économique sont cruciaux pour l'avenir de Collombey-Muraz, il est essentiel de savoir quel rôle notre commune entend jouer dans ce domaine et quels sont les intérêts qu'elle défend.

## Conclusion

Pour ces raisons, le groupe du Centre pose les questions suivantes au Conseil municipal :

1. Quel est le mandat précis confié par la Municipalité à Chablais Région pour assurer la promotion économique de notre commune ?
2. Quels sont les buts spécifiques que la commune de Collombey-Muraz souhaite atteindre via cette collaboration pour la période législative en cours ? Y a-t-il une ligne directrice claire définie par notre exécutif ?
3. Comment la Municipalité par son représentant Olivier Turin assure-t-elle le suivi de ce mandat et de quelle manière les décisions prises au sein de Chablais Région sont-elles intégrées dans la politique communale ?
4. Quels sont les coûts exacts de ce mandat ?
5. Quel est le bilan de notre participation à cette structure depuis les explications d'octobre 2023 ?
7. La Municipalité peut-elle s'engager à fournir un rapport annuel simplifié sur les actions menées spécifiquement pour Collombey-Muraz dans le cadre de ce mandat de promotion économique ?

En conclusion, Il est essentiel que le Conseil général puisse comprendre précisément "qui fait quoi" et quels sont les intérêts concrets pour nos citoyennes et citoyens.

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses claires et précises.

Collombey-Muraz, le 2 mars 2026

1<sup>er</sup> signataire :

